CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 12 MAI 2014

À LA SALLE DES MARIADOULES À ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 21h35)

TABLE DES MATIERES

| 1. | APPEL NOMINAL | 3 |
|-----|--|----|
| 2. | ASSERMENTATION DE M. PHILIPPE BAEHLER | 3 |
| 3. | APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR | 3 |
| 4. | COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL | 4 |
| 5. | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2013 | 5 |
| 6. | PRÉAVIS N° 01/2014 – RÈGLEMENT COMMUNAL DES SÉPULTURES ET DES CIMETIÈRES | 6 |
| 7. | PRÉAVIS N° 02/2014 – ADOPTION DU PLAN PARTIEL (PPA) « LES FORTUNADES » - ADOPTION DE LA MODIFICATION DU CHEMIN PUBLIC – ADOPTION DES MODIFICATIONS DES DOMAINES PUBLICS – ADOPTION DES RÉPONSES AUX OPPOSITIONS | 7 |
| 8. | PRÉAVIS N° 04/2014 – COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LAVAUX (CIL) – NOUVEAUX STATUTS | 10 |
| 9. | PRÉAVIS N° 05/2014 – ACHAT D'UNE BALAYEUSE DE ROUTE ET D'UN VÉHICULE | 10 |
| 10. | PRÉAVIS N° 06/2014 - NOUVELLE LIAISON DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE ENTRE LE RÉSERVOIR DES CRÊTS ET LE RÉSERVOIR DU DEVIN. REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE : TRONÇON « RESERVOIR DU GENEVREY - ROUTE DE LA TROSSIÈRE » | 12 |
| 11 | PRÉAVIS N° 07/2014 - AUBERGE DU RAISIN À CULLY, ÉQUIPEMENT DE LA CUISINE : | 12 |
| | REMPLACEMENT DU FOURNEAU CENTRAL ET D'UNE SALAMANDRE | 13 |
| 12. | ELECTION DE DEUX MEMBRES À L'AIEJ | 15 |
| 13. | ELECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES VIGNES | 15 |
| 14. | COMMUNICATIONS MUNICIPALES | 15 |
| 15. | PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS | 18 |

Mme Brigitte Leprovost, Présidente du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, conseillères et conseillers communaux, conseillère et conseillers municipaux, ainsi qu'à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Elle salue également la présence de la presse, Mme Nina Brissot, Rédactrice en Chef du Régional, M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier et les quelques personnes dans les rangs du public.

55

10

1. APPEL NOMINAL

La secrétaire procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS: 7 Conseillers municipaux :

Mme et MM. Nicole Gross, Max Graf, Patrick Chollet, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert

et Yves Kazemi

55 Conseillers communaux selon la liste de présence

ABSENTS EXCUSÉS: Mmes et MM. Monique Bersier, Nadia Cuénoud, Nicolas

Blanc, Alain Chollet, Blaise Duboux, Daniel Gay, Marc-Henri Noverraz, Lionel Regamey, Pietro Scalfaro et

Jean-Christophe Schwaab

TOTAL: 65

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. ASSERMENTATION DE M. PHILIPPE BAEHLER

La Présidente passe au point 2 de l'ordre du jour, à savoir l'assermentation d'un nouveau conseiller, M. Philippe Baehler, seul « vient-ensuite » issu de l'arrondissement de Riex, suite à la démission de M. Denis Fauquex.

Elle prie M. Baehler de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et procède à la prestation de serment.

Elle félicite le nouveau conseiller et l'invite à regagner sa place. (Acclamations)

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En préambule, la Présidente souhaite apporter deux adjonctions à l'ordre du jour, points 2 et 13, suite à la démission de M. Denis Fauquex, comme suit :

- 1. Appel nominal
- 2. Assermentation de M. Philippe Baehler
- 3. Approbation de l'ordre du jour
- 4. Communications du Bureau du Conseil communal
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2013
- 6. Préavis n° 01/2014 Règlement communal des sépultures et des cimetières

- 7. Préavis n° 02/2014 Adoption du plan partiel (PPA) « Les Fortunades » Adoption de la modification du chemin public Adoption des modifications des domaines publics Adoption des réponses aux oppositions
- 8. Préavis n° 04/2014 Commission Intercommunale de Lavaux (CIL) Nouveaux statuts
- 9. Préavis n° 05/2014 Achat d'une balayeuse de route et d'un véhicule
- 10. Préavis n° 06/2014 Nouvelle liaison de distribution d'eau potable et de défense incendie entre le réservoir des Crêts et le réservoir du Devin. Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie : tronçon « réservoir du Genevrey route de la Trossière »
- 11. Préavis n° 07/2014 Auberge du Raisin à Cully, équipement de la cuisine: remplacement du fourneau central et d'une salamandre
- 12. Election de 2 membres à l'AIEJ
- 13. Election d'un membre à la Commission des vignes
- 14. Communications municipales
- 15. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour modifié est adopté, à l'unanimité.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Voici quelques informations sur les activités et correspondances survenues depuis la dernière séance du Conseil communal.

Au courrier:

- Le 19 décembre 2013, la démission du Conseil communal de M. Christian Fiaux.
- Le 31 décembre 2013, la démission du Conseil communal de Mme Madeleine Thévoz qui a accouché le 4 avril d'une petite fille prénommée Adèle (acclamations).
- De janvier à mars, plusieurs invitations à la Présidente à participer à diverses manifestations locales et régionales.
- Le 24 mars de Mme Savioz de Villette, la copie de son courrier envoyé à la rédaction du journal Le Courrier demandant d'envisager la suppression de l'un des 2 journaux distribués aux ménages (Le Courrier ou la Feuille) à cause du double-emploi.
- Le 26 mars du Président du Grand Conseil, l'invitation par courriel au Bureau à participer à une séance le 20 mai à 18h30 à la salle du Grand Conseil du Palais de Rumine à Lausanne, avec la présence de M. André Bugnon, Conseiller national.
- Le 21 avril, la démission du Conseil communal de M. Denis Fauquex (lecture de son courrier est donnée)

Décès :

 Le 1^{er} février est décédé M. Jean-Pierre Mercanton, ancien Président du Conseil communal de Cully. Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2013 de la loi sur les communes du 20 novembre 2012 modifiant celle du 28 février 1956 (LC), il y a lieu d'apporter des modifications au règlement du Conseil communal.

La Présidente demande à 5 membres intéressés à participer à une Commission d'étude de s'annoncer au Bureau d'ici au 30 juin 2014 au plus tard, date de la prochaine séance du Conseil. Cette commission rédigera un rapport qui servira de base à l'établissement du préavis par la Municipalité.

Scrutin du 9 février 2014 - Votations fédérales

- 1. Arrêté fédéral du 20 juin 2013 portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour les transports publics » qui a été retirée)
 - Acceptée par 1'780 voix contre 455
- Initiative populaire du 4 juillet 2011 "Financer l'avortement est une affaire privée Alléger l'assurance-maladie en radiant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base »
 - Refusée par 2'074 voix contre 191
- 3. Initiative populaire du 14 février 2012 « Contre l'immigration de masse » Refusée par 1'582 voix contre 663

Taux de participation de Bourg-en-Lavaux : env. 69%

Scrutin du 6 avril 2014 - Votation communale

Votation sur l'arrêté d'imposition 2014 prévoyant une augmentation de 4 points du taux d'imposition communal.

Refusée par 1'768 voix contre 465

Taux de participation de Bourg-en-Lavaux : env. 60%

Prochain scrutin: 18 mai 2014.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2013

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

M.M. Duboux:

Au vote du budget, il est mentionné que ce dernier a été adopté par 59 voix (à l'unanimité). Du moment que 62 Conseillers étaient présents, on ne peut pas prétendre à l'unanimité. Il souhaite que l'on modifie cette ligne en précisant « à une large majorité ».

Mme L. de Palma: En page 24, à sa 2^{ème} intervention, ajouter « On se rend compte

qu'aujourd'hui, plus aucun enfant ne fait 2 périodes de gym

consécutives ».

La parole n'est plus demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité moins une abstention.

6. PRÉAVIS N° 01/2014 – RÈGLEMENT COMMUNAL DES SÉPULTURES ET DES CIMETIÈRES

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. J. Potterat: Selon l'art. 12, point A du règlement « Dimensions adultes :

180/70 cm / profondeur 120 cm. », il demande qu'en est-il si la

personne mesure 195 cm?

M. le Syndic : Il s'agit d'un texte standard qui émane directement du canton.

M. J.-L. Badoux : Il précise simplement que les dimensions sont celles de la pierre en

surface et non celles du macchabée.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 01/2014 de la Municipalité du 17 février 2014 ;
- lu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 54 voix (à l'unanimité)

- 1. **D'adopter** le règlement communal des sépultures et des cimetières ainsi que son annexe fixant le montant des taxes et émoluments.
- 2. **De fixer** l'entrée en vigueur du règlement dès son approbation par le Chef du Département de la santé et de l'action social, le délai référendaire et de requête à la Cour constitutionnelle étant échu.

7. PRÉAVIS N° 02/2014 – ADOPTION DU PLAN PARTIEL (PPA) « LES FORTUNADES » - ADOPTION DE LA MODIFICATION DU CHEMIN PUBLIC – ADOPTION DES MODIFICATIONS DES DOMAINES PUBLICS – ADOPTION DES RÉPONSES AUX OPPOSITIONS

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Badoux:

Il est gêné par la présentation de ce préavis, car à la page 2, il est mentionné que la parcelle étudiée est affectée en zone viticole par le PGA de Cully de 1983. Plus bas, il est écrit que par ailleurs, le site est constructible au sens de la Loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL). En outre, à la page 14, il est fait mention d'un Plan directeur cantonal et de la Loi sur le plan protecteur de Lavaux, puis, en pages suivantes, d'un Plan directeur communal de Cully en vigueur, d'un Plan directeur communal de Bourg-en-Lavaux et d'un extrait du PGA de Cully de 2011 validé par le SDT.

Il est important de savoir qu'aujourd'hui, un seul plan fait foi, celui de zone de la commune de Cully qui est reproduit en bas de la page 18. Ce terrain est donc aujourd'hui en zone viticole. Il estime qu'on va un peu vite et que la commune fusionnée a des crises de PPA depuis qu'elle a vu le jour. Lorsqu'on veut déclasser une zone viticole, il faut un accord préalable du service du développement territorial (SDT). Il ne voit nulle trace dans le rapport de l'autorisation du SDT de déclasser cette zone. Détient-on cet accord formel de la part du SDT ?

M. le Syndic :

Il est d'accord avec les remarques de M. Badoux. Le SDT a été contacté par 2 fois depuis janvier. A ce jour, un avis favorable a été articulé, en revanche pas encore sous la forme écrite, car le SDT attend ce préavis municipal approuvé par le Conseil communal, levée des oppositions comprise.

M. J.-L. Badoux:

Il s'interroge si le Conseil communal peut se prononcer sur un PPA qui n'a pas encore fait l'objet d'une autorisation de l'Etat ?

M. Y. Kazemi, Municipal:

Il répond que c'est la procédure normale. Les services de l'Etat sont sollicités en 1^{ère} ou en 2^{ème} lecture du préavis (préavis préalable favorable), ensuite c'est au Conseil communal de prendre la décision initiale, puis aux services de l'Etat de ratifier la décision du Conseil communal sur la base du préavis.

M. le Syndic:

Il signale que d'un point de vue formel, tous les opposants recevront une lettre motivée, une fois que le Conseil communal aura donné son approbation.

M. M. Trolliet:

En page 22, il cite la phrase « la valorisation du terrain de la Gare permet de financer intégralement le projet des Fortunades ». Comme il s'agit d'une somme importante, il souhaite quelques précisions à ce sujet.

M. le Syndic:

Pour autant que l'initiative « Sauver Lavaux 3 » soit refusée le 18 mai, les 2 étages supérieurs du bâtiment C concernant la commune seront payés par le fonds Faillettaz, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La commune a prévu avec les CFF de vendre le terrain en commun et cette partie pourrait être directement encaissée (au-dessus d'env. CHF 2 millions) qui servirait à financer le rez-de-chaussée; les locations règleraient largement les intérêts de la somme investie. Le bâtiment C serait un placement financier pur. Quant au parking, la commune paie CHF 40'000.- par an de location aux CFF pour utiliser la Place de la Gare. On peut construire le parking souterrain par le montant de la rente de CHF 2,5 millions; les intérêts que l'on verserait pour cette somme sont inférieurs à la somme payée aujourd'hui aux CFF. Sans changer le budget annuel, le parking serait auto-payé.

Mme F. Gross:

A la page 14, elle lit que « Le secteur 'Les Fortunades' est colloqué en 'Territoire d'agglomération I' » et dans le rapport de la Commission ad hoc, elle lit que « Il est nécessaire de légaliser le PPA avant le 18 mai 2014 pour que le PPA soit validé quel que soit le résultat du scrutin. Si l'initiative devait être acceptée par le Peuple vaudois, le projet du bâtiment serait alors bloqué pour 5 ans à cause du moratoire ».

Elle estime qu'il n'y a pas que ce danger-là, en revanche, comme le prévoit l'initiative « Sauver Lavaux 3 », elle cite « ...seraient constructibles les zones à bâtir et équipées qui ont fait l'objet d'un commencement d'exécution au 14 avril 2005... », elle souhaite qu'on lui confirme que le terrain en question est déjà équipé depuis 2005 ?

M. le Syndic:

M. Fischer, avocat-conseil pour l'initiative, a répondu clairement que ce terrain n'a pas aujourd'hui ce qu'il faut pour dire qu'il est équipé.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

Acceptez-vous les 2 modifications de la Commission ad hoc?

M. J. Micol: Il demande de clarifier ces modifications.

M. J.-L. Bandini: Il lit comme suit: « Page 3/32 : il faut compléter le premier

paragraphe: 1.3 Etat foncier

La parcelle 416 est détenue par 3 propriétaires (Cuénoud J., Parisod

C. et Rouge B.).

La commune bénéficie d'une promesse de vente et d'achat conditionnée à l'entrée en vigueur du PPA et pour autant que le Conseil communal accorde les fonds nécessaires à cet achat après l'obtention du permis de construire.

Voir : promesse de vente et d'achat, annexée au préavis 18/2013, 9. EFFET SUSPENSIF-DEDIT-CONDITIONS.

Page 16/32: suppression du dernier paragraphe (voir page 9/32 point 2.5).

En effet le parking public prévu a été refusé par le service de la mobilité du Canton, condition *sine qua non* pour l'acceptation du projet des Fortunades. La Municipalité a pu négocier une solution provisoire soit :

Phase 1: réalisation d'un parking de 68 places dont 40 places provisoires pour 5 ans, liées à la fermeture temporaire du parking de la Gare pendant les travaux.

Phase 2: suppression des 40 places provisoires (arborisation), sont maintenues 28 places (définitif) à l'usage du personnel et des visiteurs du cimetière.

Au vote, ces 2 modifications sont acceptées par 48 voix, 3 contre et 3 abstentions.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 02/2014 de la Municipalité du 24 mars 2014;
- lu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 44 voix, 1 contre et 9 abstentions

- 1. **D'adopter** le PPA « Les Fortunades » soumis à l'enquête publique du 7 février au 10 mars 2014, en tenant compte des deux modifications mentionnées dans le rapport de la Commission ad hoc.
- 2. **D'adopter** le projet routier de modification du chemin public.
- 3. D'adopter les modifications des domaines publics.
- 4. **D'adopter** les réponses aux oppositions formulées lors de l'enquête publique, telles que proposées dans le présent préavis.
- 5. **De prendre acte** des réponses de la Municipalité aux observations et remarques.

- 6. **D'octroyer** à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de l'application ou de tout litige consécutif à l'adoption du PPA, «Les Fortunades».
- 7. **D'autoriser** la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier.

8. PRÉAVIS N° 04/2014 – COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LAVAUX (CIL) – NOUVEAUX STATUTS

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis nº 04/2014 de la Municipalité du 31 mars 2014,
- lu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 54 voix (à l'unanimité)

- 1. **D'adopter** les nouveaux statuts de la Commission Intercommunale de Lavaux (CIL) ainsi que la convention d'entente intercommunale instituant la Commission Intercommunale de Lavaux.
- 2. **De fixer** l'entrée en vigueur des nouveaux statuts dès son approbation par le Conseil d'Etat, le délai référendaire et de requête à la Cour constitutionnelle étant échu.

9. PRÉAVIS N° 05/2014 – ACHAT D'UNE BALAYEUSE DE ROUTE ET D'UN VÉHICULE

Chacun a reçu copie des rapports de la Commission ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

M. M. Duboux : Il est un peu choqué de constater dans le budget 2014, au compte

431.311.411, le libellé « Brosse de routes – leasing », alors qu'il s'agit d'une balayeuse. Aujourd'hui, un préavis est présenté pour

acheter une balayeuse. Va-t-on en acheter 2, une en leasing et une par la trésorerie courante, compte tenu du montant de CHF 15'000.de charges?

Mme N. Gross, Municipale: Elle répond que, suite à une étude plus approfondie, le leasing est trop cher pour une balayeuse. D'ailleurs, la remarque a été mentionnée dans le rapport de la Commission des finances. La Municipalité a décidé d'acheter une balayeuse, plutôt que de souscrire à un contrat de leasing.

M. M. Duboux:

Le compte 431.311.411 peut donc être supprimé du budget.

Mme C. Bugnon-Grand:

Elle a une demande concernant la Citroën Berlingo. Elle constate qu'il est rare de voir 3 à 5 employés travaillant au même endroit et au même moment. Un petit véhicule permet de transporter des hommes, en revanche dans ce Citroën Berlingo, avec 4 personnes, une débroussailleuse n'y a pas sa place, le coffre étant trop petit. Par conséquent, il faut se déplacer avec 2 véhicules. Ne serait-il pas plus approprié de posséder un véhicule utilitaire, pas forcément un 4x4, permettant de se déplacer et de transporter du matériel ? Elle propose donc de reporter l'achat de ce Citroën Berlingo et suggère un véhicule plus adapté et probablement plus utilisé par les membres de la voirie.

Mme N. Gross, Municipale: Elle répond qu'il y a deux chefs de secteurs et en discutant avec eux, il s'est avéré qu'un véhicule Citroën Berlingo était utile, surtout pour l'hiver, car tous les autres véhicules sont équipés d'une lame à neige et de chaînes. La Municipalité est consciente que ce véhicule ne peut pas transporter de matériel, en revanche le parc présent dispose de suffisamment de pickups pour les besoins actuels. Dans le futur, la Municipalité va faire une étude de tous les véhicules communaux. Ce Citroën Berlingo est nécessaire, étant le véhicule manquant.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 05/2014 de la Municipalité du 7 avril 2014,
- lu les rapports de la Commission ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 53 voix et 1 abstention

- 1. **D'accorder** à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 172'000.- pour l'achat d'une balayeuse de route et de CHF 18'000.- pour l'achat d'un véhicule de voirie, soit au total CHF 190'000.-.
- 2. **De laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix *du mode de financement, et en cas d'emprunt*, du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).
- 3. **D'amortir** l'investissement de la brosse de route sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 17'200.- par année, chapitre 430, la 1^{ère} fois au budget 2015.
- 4. **D'amortir** l'investissement de la Citroën Berlingo en une fois, sur le budget 2014, par prélèvement sur le Fonds de renouvellement des véhicules.
- 10. PRÉAVIS N° 06/2014 NOUVELLE LIAISON DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE ENTRE LE RÉSERVOIR DES CRÊTS ET LE RÉSERVOIR DU DEVIN. REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE : TRONÇON « RESERVOIR DU GENEVREY ROUTE DE LA TROSSIÈRE »

Chacun a reçu copie des rapports de la Commission ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 06/2014 de la Municipalité du 7 avril 2014,
- lu les rapports de la Commission ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 54 voix (à l'unanimité)

- 1. **D'accorder** à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 307'000.- pour la réalisation d'une liaison de distribution d'eau potable et de défense incendie entre le réservoir des Crêts et le réservoir du Devin et pour le remplacement d'une conduite sur le tronçon Genevrey Trossière.
- 2. **De financer** ce montant d'une part par les subventions ECA estimées à CHF 15'350.00 et, pour le solde de *CHF 291'650.*-, de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

3. **D'amortir** l'investissement net de CHF 291'650.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 9'720.- par année, chapitre 811, la 1^{ère} fois au budget 2015.

11. PRÉAVIS N° 07/2014 - AUBERGE DU RAISIN À CULLY, ÉQUIPEMENT DE LA CUISINE : REMPLACEMENT DU FOURNEAU CENTRAL ET D'UNE SALAMANDRE

Chacun a reçu copie des rapports de la Commission ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

Mme A.-V. Wiget: Elle a une question de non professionnelle. Est-ce du devoir du

propriétaire d'équiper entièrement une cuisine ou est-ce au locataire de prendre en charge une partie des frais selon les

besoins? Elle s'interroge sur le fonctionnement.

M. G. Hauert, Municipal : Il s'agit d'un choix personnel, car le fourneau peut être équipé d'un

ou deux fours, alors que dans ce cas, il s'agit d'un four et d'une salamandre pour question de place. Dans le contrat de bail, ce

matériel fixe est pris en charge par le propriétaire.

M. P. Riesen: Il répond qu'une salamandre coûte CHF 3'000.- et le fourneau existe

avec le bâtiment à son avis. Il sait une chose, c'est que ce fourneau est inutilisable et qu'il ne ferait personnellement pas de cuisine à

cet endroit.

M. L. Pfeiffer: Par rapport à l'état des autres équipements du restaurant qui

pourrait être en bout de course, est-il prévu de procéder à une

étude globale?

M. G. Hauert, Municipal: Il est prévu un préavis cette année encore pour la réfection du

carrelage, des frigos, etc. Au bout de 40 ans, il est nécessaire de

changer.

Mme L. de Palma: Elle a une question à la Commission des finances concernant la TVA.

Elle n'a pas bien compris. Il lui semblait que la TVA n'était pas à la carte, que c'était tout ou rien : soit on est assujetti, soit on ne l'est pas. Elle souhaite avoir des explications. A partir de quand cet assujettissement sera pris en compte et va-t-il concerné d'autres investissements de possessions communales soumis à la TVA en

option?

M. R. Bech: La TVA s'est beaucoup assouplie ces derniers temps. Le propriétaire

des locaux a la possibilité de décider de soumettre ou non les loyers à la TVA. L'intérêt dans le cas présent permet à l'exploitant de la récupérer, donc c'est neutre pour lui et surtout, cela permet au propriétaire de récupérer sa propre TVA en amont, en particulier la

TVA facturée sur les nouveaux équipements. Pour tous les investissements et les frais relatifs à l'Auberge du Raisin et à d'autres bâtiments éventuellement, comme l'Hôtel du Monde, on pourrait récupérer la TVA, pour autant qu'on décide de soumettre les loyers à la TVA.

Mme L. de Palma : Qui décide d'activer cette option ou pas, quand et sur quels objets ?

M. R. Bech : C'est le propriétaire qui décide, objet par objet, contrat de loyer par

contrat de loyer, s'il veut soumettre le loyer à la TVA. Il peut le décider à tout moment, il suffit, lors d'un prochain décompte TVA de la commune, que la Municipalité décide de soumettre les loyers à la TVA. Pour tous les bâtiments et les investissements qui sont utilisés à une activité générant la TVA, comme la facturation de l'eau, la TVA est obligatoire. Quant à la location immobilière, c'est en principe non soumis, en revanche, l'option de décider de la

soumettre à la TVA est ouverte.

Mme L. de Palma : Pourquoi ne l'a-t-on pas fait avant ? Cela ne concerne donc pas les

locations commerciales.

M. G. Hauert, Municipal: Il a appris par la Commission des finances grâce à cette opportunité.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis nº 07/2014 de la Municipalité du 28 avril 2014,
- lu les rapports de la Commission ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 52 voix et 2 abstentions

- 1. **D'autoriser** la Municipalité à engager les travaux de remplacement du fourneau central et de la salamandre de la cuisine de l'auberge du Raisin à Cully.
- 2. De lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 92'000.-.
- 3. **De laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).
- 4. **D'amortir** l'investissement sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 9'200.- par année, le premier au budget 2015.

12. ELECTION DE DEUX MEMBRES À L'AIEJ

Suite aux démissions de Mme Madeleine Thévoz et M. Denis Fauquex, il y a lieu d'élire 2 membres remplaçants à l'Association intercommunale des Eaux du Jorat (AIEJ).

Mme la Présidente : Y a-t-il des propositions ?

M. R. Parisod : Il propose M. Jean-Louis Bandini.

M. P.-A. Grandchamp: Il propose M. Jean-Luc Badoux.

Ces 2 membres acceptent et sont élus par acclamations.

13. ELECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES VIGNES

Suite à la démission de M. Denis Fauguex, il y a lieu d'élire 1 membre remplaçant.

Mme la Présidente : Y a-t-il des propositions ?

Mme F. Gross: Elle propose M. Jean-René Gaillard.

Ce membre accepte et est élu par acclamations.

14. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. le Syndic Max GRAF

Il déclare au nom de la Municipalité que

« La votation du 6 avril dernier sur le taux d'imposition de notre commune soulève de nombreuses questions. Nous comprenons et partageons vos incertitudes sur la manière d'interpréter ce résultat. Mais nous souhaitons vous dire en préambule à quel point nous apprécions la qualité et l'immensité du travail quotidien que vous fournissez pour la commune.

Même si le résultat du 6 avril dernier n'est pas très flatteur, il nous appartient en tant qu'autorité élue d'engager une réflexion approfondie sur les raisons de ce refus et les moyens à mettre en œuvre pour respecter cette décision populaire. Sans revenir sur le 'tout-ménage' adressé à la population, la Municipalité souhaite vous présenter les différentes étapes de cette réflexion :

1^{ère} étape : la Municipalité va dans un premier temps dresser un bilan de fonctionnement et évaluer les actions, projets et mesures mis en œuvre jusqu'ici.

2^{ème} étape : sur cette base, la Municipalité va réévaluer les objectifs du développement communal et préciser les priorités d'action pour la fin de législature. Elle révisera en conséquence le plan des investissements 2014-2016 et suivants.

3ème étape : ce programme sera présenté et discuté dans un premier temps avec les Commissions de gestion et des finances.

4^{ème} étape : il sera présenté au Conseil communal dans le courant de l'automne et fera l'objet d'une communication officielle d'ici la fin de l'année.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement des travaux et nous réjouissons de partager le fruit de ces réflexions avec vous, pour le meilleur de notre commune. »

M. le Conseiller municipal Patrick CHOLLET

Il n'a pas de communication particulière concernant son dicastère.

M. le Conseiller municipal Jean-Paul DEMIERRE

Il informe l'audience comme suit :

<u>APOL</u>: le festival Cully Jazz a connu une année record : entre 66'000 et 70'000 visiteurs. Sécurité et stationnement : env. 10 à 12'000 voitures mobilisées sur les différents parkings de la commune. Le travail de l'APOL est donc conséquent.

<u>Sociétés locales</u>: la société de développement et l'association des commerçants et des artisans de Cully ont été dissoutes pour former une entité « LABEL », les acteurs de Bourg-en-Lavaux, dirigée par Mme C. Schmidt qui a déjà pris 2 mandats (marché de Cully, taxi transportant les gens de Grandvaux jusqu'à ce marché, dépendants des moyens de locomotion).

On va collaborer avec la société de développement de Chexbres, Rivaz et Saint-Saphorin pour élargir le cercle et organiser quelques manifestations. La 1^{ère} d'entre elles est les Fairways de Lavaux, initiations au golf sur la place d'Armes et dans les chemins de vignes qui aura lieu le 18 juillet.

Au mois de février a eu lieu la première assemblée générale de l'Union des sociétés locales de Bourg-en-Lavaux à Riex.

<u>Lavaux Patrimoine mondial</u>: cette association est sise à Grandvaux, au Sentier des Vinches 1, depuis le mois de décembre 2013, sous la houlette de M. Emmanuel Estoppey. Il pense qu'elle va apporter un dynamisme dans la commune en général et à Grandvaux en particulier. On collabore activement avec elle et il invite l'audience à lui rendre visite. Il remercie aussi la Fondation Buttin-de-Loës, propriétaire des lieux, pour les avantages qu'elle lui a procurés.

Une invitation par Lavaux Patrimoine mondial sera faite pour une présentation de la Chaire de l'Unesco de l'EPFL le 5 juin à Epesses. Les habitants et le Conseil communal seront conviés à une verrée (la place du village sera fermée à cette occasion). Une information plus précise sera communiquée ultérieurement.

Le samedi 7 juin se déroulera le rallye pédestre avec les guides de Lavaux Patrimoine mondial.

<u>Parking CFF à la gare de Cully</u>: il informe que 30 places de parc ont été supprimées pour cause de travaux dans l'année à venir par les CFF, afin d'y déposer leur matériel. Lundi prochain, un rendez-vous est fixé avec eux pour mettre au point cette situation.

Il remercie de M. Denis Fauquex et regrette son départ, toutefois il souhaite la bienvenue à M. Philippe Baehler de l'arrondissement de Riex.

Mme la Conseillère municipale Nicole GROSS

Elle regrette également le départ de M. Fauquex qui était responsable des vignes et le remercie du travail accompli et des conseils prodigués au sein de la commission.

Concernant les résultats des vignerons-tâcherons à la triennale de la Confrérie des vignerons, elle informe qu'elle les a félicités. Il s'agit de M. Daniel Lambelet (médaille d'argent, 17ème rang), M. Lombardi, actuellement à la retraite (20ème rang), Mme Mélanie Weber a obtenu un diplôme, ainsi que M. Lucien Testuz.

Un concert de la Lyre de Lavaux aura lieu le 24 juin à Epesses et le 25 juin à Riex.

Elle remercie le Conseil communal de l'adoption du préavis relatif à l'achat de la balayeuse. Les employés de la voirie seront très contents.

M. le Conseiller municipal Jean-Pierre HAENNI

Il souhaite communiquer qu'un document informatif a été distribué en début de séance sur l'explication de la composition de la prochaine participation à la facture sociale.

Il informe, concernant la RC 780, qu'il attend toujours une réponse du voyer depuis février pour la demande de subvention à laquelle la commune a droit. Il a sollicité M. Favey pour le relancer. Les routes communales ne sont pas toujours en bon état et certaines opérations de réfection seront faites pour reboucher les trous.

Il félicite ensuite MM. Bandini et Badoux de leur élection au Conseil intercommunal de l'AIEJ tout en informant que la prochaine séance aura lieu ce mercredi 14 mai à 20h15 à Vucherens.

Il remercie enfin le Conseil communal de l'adoption du préavis relatif à la distribution de l'eau potable.

M. le Conseiller municipal Georges HAUERT

Il informe que le martelage en forêt aura lieu le 17 juillet. Les personnes intéressées sont priées de lui communiquer d'ici la séance du Conseil de juin, afin de savoir s'il y a lieu de l'organiser sur 1 ou 2 jours selon le nombre de participants.

Concernant la demande de la Commission de gestion d'avoir une réflexion au sujet du parc immobilier de la commune, il informe que c'est en bonne voie. On a déjà réfléchi sur le bâtiment qui rapporte le moins (ancienne administration d'Epesses) et une étude de faisabilité a relevé qu'un hôtel à long terme n'est pas possible, en revanche, on axera sur du logement et des locaux commerciaux. Une réponse sera donnée à la Commission de gestion ces prochaines semaines. Pour les autres bâtiments, un tableau de répartition a été établi avec une possibilité d'extension ou pas, leur état et le montant budgeté pour l'entretien annuel. Le Conseil sera tenu au courant au moment voulu.

M. le Conseiller municipal Yves KAZEMI

Il informe que le 5 mai écoulé pour la 1ère fois, le Conseil intercommunal de l'ASCL, sous la houlette de son Président, Raoul Baehler, a adopté la fixation du plafond d'endettement, la demande de crédit pour les pavillons provisoires permettant d'accueillir essentiellement les élèves de Chexbres, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin, ainsi que le crédit d'étude autorisant à lancer les appels d'offres et à démarrer la construction du collège.

Lors de la séance du prochain Conseil communal, un préavis relatif au plafond d'endettement de l'ASCL, élément qui n'avait pas pu se concrétiser lors de l'adoption des statuts en 2013, sera soumis.

Excepté la gestion et la mise en route du chantier, on devra créer cette année un Conseil d'établissement selon la loi scolaire qui n'existait pas à Bourg-en-Lavaux. L'ancien Conseil d'établissement regroupant les communes de Chexbres, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin sera dissout et laissera la place à la constitution d'un nouveau Conseil d'établissement. A cet effet, une invitation aux parents, aux associations, au corps enseignant et aux 5 communes sera envoyée pendant le 2ème semestre 2014.

Une étude de la situation des transports primaire et scolaire des 5 communes sera évaluée pour l'ensemble des élèves. Compte tenu des montants engagés, cela permettra de faire des appels d'offres soumis aux marchés publics en 2015.

Une information détaillée sera envoyée à l'ensemble de la population, particulièrement aux parents et avant les vacances.

Samedi 24 mai aura lieu la journée Net'Léman entre 9h et 13h. Le Conseil est cordialement invité. Cette initiative est soutenue par la Municipalité, la Commission de développement durable et plusieurs partenaires dont les sociétés locales. Le repas est offert et les inscriptions sont possibles directement sur le site www.netleman.ch.

Samedi 17 mai, la Commission culturelle reprend ses activités et offre l'opportunité de voir une pièce « La coulée douce », par les Compagnons du Coteau, à la salle Davel, à 20h30.

La Route Lyrique s'arrêtera vendredi 6 juin à 20h à Cully pour une opérette en 3 actes, « Phi-Phi » d'Henri Christiné.

Il informe également que des modifications sur le site Internet sont en cours actuellement faisant partie de la maintenance régulière.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La Présidente annonce que le 30 juin prochain, la Commission de gestion devra être renouvelée et élue.

Elle remercie toutes les personnes qui se sont mobilisées pour la campagne du « Non à Sauver Lavaux 3 » en vue du prochain scrutin cantonal du 18 mai.

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Bandini: Il demande si le taux de 4.5% d'augmentation mentionné dans le

document concernant la participation prévisionnelle 2014 à la facture sociale correspond effectivement au même taux

d'augmentation par rapport à 2013 de la commune ?

M. J.-P. Haenni, Municipal: Il ne sait pas.

M. R. Parisod : Il demande, au cas où l'initiative « Sauvez Lavaux 3 » serait refusée

dimanche prochain 18 mai, que les forces de l'ordre soient

indulgentes par rapport à la fermeture des caveaux à 21h. Il aimerait être rassuré pour ne pas subir une fête gâchée.

M. JP Demierre, Municipal: Il annonce que le stationnement sera organisé pobablement à Grandvaux, compte tenu de l'annonce de la célébration en cas de victoire au Caveau Corto. Il pense qu'il n'y aura pas trop de problèmes par rapport à la fermeture, ni de contrôle au niveau du produit local. Il fera la remarque à l'APOL.

M. J.-C. Dunant:

Au sujet de l'état des lieux des bâtiments, il précise qu'il a été évoqué après la motion d'étendre l'étude à l'ensemble du patrimoine immobilier, y compris les terrains.

M. G. Hauert, Municipal:

Il ne l'a pas évoqué précédemment, mais son analyse comprend les terrains.

Mme A.-V. Wiget:

Elle demande pourquoi il n'y a pas de préavis n° 3? Elle a appris qu'à Corseaux, depuis l'introduction de la taxe déchets, il y a eu beaucoup d'interventions de pompiers, car les gens jettent leurs détritus dans les toilettes engendrant des débordements. Existe-t-il ne attitude similaire à Bourg-en-Lavaux?

M. P. Chollet, Municipal:

Il n'y a pas eu d'intervention du SDIS dans la commune et rien n'a été constaté pour des refoulements. Toutefois, à la STEP, il y a eu au début plus de charge avec des produits de cuisine restant dans les WC.

Le préavis n° 3 concerne les déchets et sera soumis au prochain Conseil de juin.

M. V. Gaudin:

Il rappelle que le weekend du 23 au 25 mai aura lieu le fameux Festin d'escargots à Grandvaux au caveau Corto et, qu'exceptionnellement, une soirée musicale avec un groupe de 5 personnes sur scène se déroulera le samedi 24 mai au soir.

Mme L. de Palma:

En complément à ce qui a été évoqué par M. le Municipal Yves Kazemi pour l'ASCL, en tant que représentante à la Commission de gestion, elle souhaite faire part que cette dernière est formée de gens motivés et compétents. Les nombreuses questions que cette commission a soulevées ont été répondues honnêtement et rapidement. Quelques doutes sur le projet d'implantation des containers subsistent dans la plaine du Verney. Des propositions alternatives ont été faites et des réponses sont attendues. Elle pense pouvoir travailler main dans la main avec la commune de Puidoux pour trouver les meilleures solutions possibles. Le travail réalisé durant ces 2 dernières années est remarquable.

Elle souhaite remercier les courageux qui se sont investis dans l'opération « boule de neige » On a essayé de faire ce qu'on a pu en termes de communication pour faire passer le message. Elle

demande aux personnes qui se sont investies de passer vers elle

après la séance du Conseil pour des détails administratifs.

M. P. Baumann: Il demande quelle est la situation de l'Hôtel du Monde à

Grandvaux?

M. G. Hauert, Municipal: Le gérant de cet établissement a reçu son congé au 30 avril 2014. Il

n'a pas encore quitté les lieux, mais restera tout l'été. On est

pratiquement à jour avec ce qu'il doit et c'est l'essentiel.

M. P. Baumann : Qu'en est-il de la suite ?

M. G. Hauert, Municipal: Il répond que la Municipalité mettra au concours le poste pour

rechercher un nouveau gérant et des travaux de réfection seront à

prévoir.

La Présidente rappelle aux personnes intéressées à faire partie de la Commission ad hoc, concernant les modifications à apporter au règlement du Conseil communal, de s'adresser au Bureau.

Elle souhaite à toutes et à tous une bonne soirée et clôt la séance à 21h35.

Au nom du Conseil communal :

La Présidente La Secrétaire

Brigitte Leprovost Eliane Fedrigo